

ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 604

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 182

Rédiger ainsi le 1° du III de cet article :

« 1° Dans le premier alinéa, le mot « gérant » est remplacé, par deux fois, par le mot : « dirigeant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.